

Appendix
(O. o.)
8th Feby.

of the Members, and copies thereof distributed along with Colonel Bouchette's Maps.

Your Committee report, That the County of Mégantic is entitled to have a Representative according to the second section of the Representation Act, being returned as having a population of 2,283 souls.

And that the following Counties, also returned as having above four thousand souls, are each entitled to one additional Member, viz :

Gaspé returned at	5,003 souls
Shefford,	5,087 do.
Ottawa,	4,786 do.

And your Committee humbly recommend that an Address be presented to His Excellency the Governor in Chief, conformably to the second Section of the said Act, praying that he would cause Writs of Election to issue accordingly.

All which is nevertheless humbly submitted.

J. NEILSON,
Chairman.

8th February, 1832.

d'icelle en devraient être distribuées avec les Cartes du Colonel Bouchette.

Votre Comité fait rapport que le Comté de Mégantic a droit d'avoir un Représentant d'après la deuxième Clause de l'Acte de la Représentation, attendu que le retour constate que sa population s'élève à 2,283 âmes.

Et que les Comtés qui suivent, qui sont aussi rapportés avoir une population au-dessus de quatre mille âmes ont droit d'avoir un Membre additionnel, savoir :

Gaspé, rapporté à	5,003 âmes.
Shefford, à	5,087 âmes.
Outaouais, à	4,786 âmes.

Et votre Comité recommande humblement qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, conformément à la deuxième Clause de l'Acte susdit, demandant qu'il lui plaise faire expédier des Writs d'Election en conséquence.

Le tout néanmoins humblement soumis.

J. NEILSON,
Président.

8 Février 1832.

Appendice
(O. o.)
8 Fevr.